

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux, le 20 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, GAS Marcel, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, ROMATIF Julien, HUMBERT Régis, GODET Arnaud, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GENTIL Dominique, GUERRERO Elisabeth

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : FAVRE-PETIT-MERMET Patricia

Date de convocation : le 13 janvier 2022

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée.

Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

ORDRE DU JOUR

- Délibération – TE 38 - désignation d'un nouveau titulaire
- Projet urbanisme – convention CAUE
- Projet POP CORN – désimperméabilisation de la cour d'école
- Travaux voirie – bâtiments
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

➤ **Délibération – TE 38 - désignation d'un nouveau titulaire : HUMBERT Régis titulaire et MERCIER Serge suppléant**

Considérant l'adhésion de la commune à Territoire d'Energie Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité, suite à la démission d'un conseiller, de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire, afin de représenter la commune au sein du Comité syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code général des collectivités territoriales, pour l'élection des délégués des communes au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'un de ses membres ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de TE38 ;

VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne par 13 voix pour :

- M. Régis HUMBERT délégué titulaire et M. Serge MERCIER délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

➤ **Projet urbanisme – convention CAUE**

Une convention a été signée avec le CAUE (Conseil en Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement).

Le CAUE, créé à l'initiative du Conseil Départemental, est une association à but non lucratif qui exerce une mission d'intérêt général.

Cette convention permet d'avoir un accompagnement pertinent sur la conduite du projet d'urbanisation du terrain communal situé rue de l'église, dont le planning est le suivant :

- Réalisation d'un pré-diagnostic : 2 jours
- Préparation et animation d'un temps d'atelier avec les élus pour définir les enjeux et les objectifs : 2 jours

Primarette

- Définition d'une méthodologie de travail pour la réalisation du projet : 1 jour

Compte-tenu de l'adhésion de la commune au CAUE, cette phase préliminaire est gratuite.

Elle pourra éventuellement être prolongée jusqu'au recrutement d'un bureau d'études ou d'un opérateur pour basculer sur les phases opérationnelles.

Dans ce cas, la journée additionnelle sera facturée 170€

Au préalable, la commission urbanisme va se réunir le 26 janvier pour définir une feuille de route, nécessaire au démarrage de la réflexion concernant ce terrain, avec le CAUE.

➤ **Projet POP CORN – désimperméabilisation de la cour d'école**

Nous avons signé les conventions avec l'atelier Pop corn et le CIB (Centre de l'Île du Battoir).

L'atelier intervient pour sa maîtrise sur ce type de projet en collaboration avec le CIB. Le CIB va intervenir auprès des élèves pour faire remonter leurs besoins, souhaits concernant la cour d'école.

La 1^{ère} intervention de l'atelier Pop Corn va avoir lieu vendredi 21. Elle va se décomposer en 3 parties : observation de la cour pendant le temps de cantine, entretien avec Yann Coasse du CIB pour expliquer la procédure de son intervention puis entretien avec les enseignants, le personnel communal et des représentants de la mairie.

Les parents seront conviés ultérieurement pour une présentation du projet.

➤ **Travaux voirie – bâtiments**

Chemin des chênes

Les travaux concernant la partie basse vont commencer en mars ou avril 2022. Il faudra envisager les travaux de la partie haute lors du prochain budget en 2023. Ces travaux ont été décidés suite à la sollicitation de la commune de Pisieu. Effectuer les travaux en partenariat avec cette commune nous permet d'avoir une subvention plus importante.

Chemin de la commune

Étude et devis de réfection de notre voirie communale sont en cours, les chiffrages, arbitrage et budget sont à suivre.

École

Le chantier est hors air et hors eau. Les portes sont posées et fonctionnelles depuis le 10 janvier. Le plaquiste a démarré la pose des doublures et des cloisons le 17 janvier et devrait terminer le 26 janvier. Les gaines et accessoires pour le chauffage sont posés ainsi que les gaines et câbles de l'électricien. Les câbles pour l'informatique ont été tirés et mis en attente dans l'école. Les cadres des menuiseries intérieures ont été livrés cette semaine.

Ancienne poste

Nous devons fournir le certificat de conformité, délivré lors de la réception du bâtiment de l'ancienne poste, à la société DEKRA pour terminer la visite de conformité électrique annuelle. Nous avons demandé un duplicata de ce document à l'architecte. A défaut, nous demanderons une copie à l'organisme qui avait délivré ce certificat.

Chemin de Galine

Nous sommes toujours en attente d'une réponse du technicien du service des eaux.

Platanes

Régis devait demander l'avis d'autres élagueurs. Nous devons impérativement nous positionner auprès du SIV (Syndicat Intercommunal de Voirie) sur ce sujet avant le 28 janvier pour des raisons d'organisation et de disponibilités du matériel nécessaire.

Cure

Primairette

Le local a été entièrement nettoyé et préparé pour le passage du plaquiste. Cependant, en enlevant le faux plafond, nous avons découvert que le plancher de l'appartement était encore mouillé. Nous avons pris contact avec Alpes Isère Habitat pour faire constater le problème et vérifier qu'il ne persiste pas de fuite. Le chantier est suspendu jusqu'à la levée de doute.

PAV (Point d'Apport Volontaire)

Le déplacement des colonnes est effectif depuis ce jeudi 20/01/22. Le SICTOM nous propose de conserver les dalles béton. Nous pensons les réutiliser sur le terrain de J.L Giordano afin de stabiliser l'air de stockage de nos matériaux. Le déplacement du « box textiles » aura lieu le mardi 25/01/2022.

Salle Plissonnier

Nous avons eu un échange avec les régisseurs du festival d'humour et de jazz en Bièvre afin de poser un système de câblage pérenne dans notre salle. Les équipements les plus adaptés sont :

- 1 bloc de dérivation 8 fiches
- 1 câble multipaire haute tension 20m avec connecteurs 16 broches
- 1 fouet d'alimentation multibroches avec connecteur 16 broches
- 1 câble avec 2 prises RJ45
- 1 câble et 2 fiches DMX 5 points, couplées à 2 fiches DMX 3 points

Le fait que jazz en Bièvre laisse à demeure les projecteurs pose problème au festival d'humour qui décline toutes responsabilités lors de la manipulation du matériel. Nous devons réfléchir à la position à adopter sur ce sujet. L'AADP demande la pose de 2 rideaux en fond de scène. Nous allons faire chiffrer les équipements.

➤ Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Communication

La commission s'est réunie à plusieurs reprises afin de finaliser le bulletin municipal, les cartes de vœux (merci aux enfants de l'école de Primarette) ainsi que l'annuaire des commerçants, artisans, producteurs. Le nouveau site de la mairie est en ligne ainsi que la vidéo des vœux du maire. Il reste à finaliser le nouveau plan de la commune. Démarche en cours.

École

La commission s'est réunie afin de faire le point sur l'école :

Le dysfonctionnement du chauffage a été réglé par une solution temporaire en attendant la fin des travaux.

Un projet de dés imperméabilisation, végétalisation de la cour d'école vient de débuter avec le concours du bureau d'études POP CORN.

CCAS

Un point a été fait sur la distribution des colis de fin d'année. Beaucoup de satisfaction ressentie. Une proposition de mise en place de visite(s) à domicile est à l'étude.

Présentation de la maquette du livre sur l'expo photos et cartes postales :

Visionnages de la maquette sur l'écran via le site de la mairie. Projet d'en imprimer plusieurs exemplaires (à définir sur le prochain budget).

Déroulement du Club Lecture :

Participation régulière d'une dizaine de personnes majoritairement de Primarette. Les membres du CCAS sont les bienvenus !

Prochaines manifestations :

Primarette

-la date du samedi 2 avril a été proposée pour le repas des Aînés. A confirmer en fonction de la situation sanitaire.

-Jean-Pierre se renseigne pour une animation « thé dansant ».

➤ **Urbanisme**

DP Philippe Roussey pour des panneaux photovoltaïques

➤ **Courriers reçus**

Remerciements de la famille Giordano consécutivement aux funérailles de Jean Luc

M. Lenglet a envoyé plusieurs courriers, un concernant le nouveau site de la Mairie (apport de précisions concernant l'ancien presbytère), un concernant le panneau disgracieux sur le portail du cimetière (panneau imposé par la Région pour l'obtention des subventions) et un concernant la taille de 2 arbres (un murier, mais la taille a été faite par le propriétaire et un noyer (la taille est faite chaque année, car l'arbre prolifère dangereusement).

Mme Berthier a envoyé un courrier concernant les absences des enseignants et l'interrogation quant au respect du programme.

➤ **Questions diverses**

Des ombrières en panneaux photovoltaïques peuvent-elles être envisagées sur les parkings de la commune ?
Ce projet va être développé afin de voir si la commune peut donner suite.

➤ **Date prochain conseil municipal :**

jeudi 17 février à 20h30

Primairette